

# Horizon-éco

L'économie du Nord-Pas de Calais

## L'OBSERVATOIRE DES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

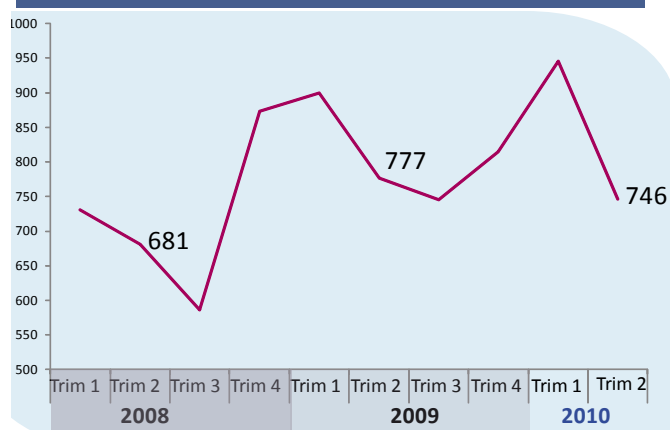
### Bilan du 2ème trimestre 2010 & focus sur la construction

#### / LÉGÈRE ACCALMIE

*Le suivi des défaillances constitue un indicateur pertinent pour mesurer la fragilité du tissu économique. Une entité (entreprise, profession libérale, association ...) est déclarée en défaillance quand une procédure judiciaire (redressement ou liquidation) est ouverte à son encontre suite à une cessation de paiement.*

Après une hausse inquiétante de 5% des défaillances au premier trimestre 2010 par rapport à celui de 2009, le second trimestre n'est guère mieux orienté puisqu'elles restent à un niveau équivalent (-3%) à celui du deuxième trimestre 2009 mais bien supérieur à celui de 2008. La région est une nouvelle fois en décalage avec le reste de la France où la tendance moyenne est à la baisse. Des scénarios différents se dessinent aujourd'hui entre les régions. Les régions ayant subi le plus rapidement et le plus violemment la crise (Rhône-Alpes ou Alsace) prennent aujourd'hui le chemin de la reprise. A l'image du Nord-Pas de Calais, d'autres régions ont connu un retournement moins brutal mais ne sont pas encore en phase de redressement. Le régime de croissance molle dans lequel la France est entrée (+0,1% de PIB au premier trimestre, INSEE) ne se traduit pas en région par un reflux des difficultés des entreprises. Alors que le premier semestre vient de s'achever et compte tenu des différents indicateurs existants, l'hypothèse d'une stabilisation de l'activité anticipée par les chefs d'entreprise dans nos perspectives 2010 semble se confirmer (Horizon-éco - Bilan 2009 et perspectives 2010, CRCI Nord-Pas de Calais). Dans notre dernier point de conjoncture, 54% des chefs d'entreprise estiment que leur activité va rester à son niveau actuel au cours des 3 prochains mois (Horizon-éco N°31- CRCI Nord-Pas de Calais).

/ DÉFAILLANCES DES ENTREPRISES EN NORD-PAS DE CALAIS



## / UN CONSTAT INQUIÉTANT

/LES DÉFAILLANCES PAR SECTEUR				
	Nb. défaillances au 2ÈME TRIM.2010	Part du secteur	Evolution par rapport au 2ÈME TRIM. 2009	Evolution entre le 1ER SEM. 2009 et 2010
COMMERCE	196	26%	7%	-4%
CONSTRUCTION	182	24%	-12%	6%
SERVICES AUX PARTICULIERS	144	19%	-6%	4%
SERVICES AUX ENTREPRISES	87	12%	21%	18%
INDUSTRIE	40	5%	-27%	19%
ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES ET FINANCIÈRES	40	5%	-2%	-28%
TRANSPORTS ET LOGISTIQUE	26	3%	-7%	0%
INFORMATION ET COMMUNICATION	25	3%	19%	8%
ENSEIGNEMENT ET ADMINISTRATION	4	1%	-56%	0%
AGRICULTURE	2	0%	-60%	-57%
<b>TOTAL</b>	<b>746</b>	<b>100%</b>	<b>-3%</b>	<b>1%</b>

Source : ALTARES Traitement : CRI

Les résultats du second trimestre sont plus encourageants que le premier mais la tendance sur la première moitié de l'année 2010 reste néanmoins défavorable. Seul le secteur des activités immobilières et financières s'est réellement redressé au cours des deux premiers trimestres de cette année.

Les secteurs des services aux entreprises et de l'industrie restent encore largement touchés par des cessations de paiements ce qui laisse à penser que l'instabilité reste importante dans la sphère productive. La croissance modérée observée en ce début d'année 2010 ne permet pas aux entreprises les plus fragiles de restaurer durablement leur trésorerie.

Pour les entreprises positionnées plutôt dans la sphère résidentielle (vente de produits ou services à la population régionale) la situation est plus contrastée. Après un premier trimestre favorable, le commerce subit une nouvelle dégradation. A l'inverse, dans la construction et les services aux particuliers, la situation s'améliore au cours du second trimestre. Sur le premier semestre de l'année on observe néanmoins une baisse de 4% des défaillances dans le commerce et une hausse de 6% dans la construction et de 4% dans les services aux particuliers.

Les évolutions récentes de l'emploi (recul de 0,4% de l'emploi salarié privé au premier trimestre 2010) et les perspectives encore fragiles ne permettent pas d'anticiper de consolidation des activités aux ménages. Le commerce, la construction et dans une moindre mesure les services aux particuliers devraient donc rester dans la tourmente.

## / FOCUS SUR LES DÉFAILLANCES DANS LA CONSTRUCTION

## / Un secteur davantage impacté

Notre précédent bilan (Horizon-éco n°27, CRCI Nord-Pas de Calais) faisait état d'une croissance alarmante des défaillances (+25%) dans la construction au premier trimestre 2010. Ce constat se retrouve au niveau national où la construction contribue à hauteur de 42% à la hausse des défaillances observée sur 12 mois en avril 2010 (Les défaillances d'entreprises, Banque de France, avril 2010). La baisse de plus de 25% des mises en chantier en Nord Pas de Calais en 2009 a donc eu une répercussion forte sur l'activité des entreprises du BTP.

Entre 2005 et 2009 ce sont plus de 3 050 entreprises du bâtiment de la région qui sont entrées en défaillances dont près de 60% directement en liquidation judiciaire. Le secteur est traditionnellement le plus touché par les défaillances puisque ce sont en moyenne plus de 4% des entreprises de la construction qui entrent en cessation de paiement chaque année. Cette proportion a atteint 5,25% en 2009 alors que tous secteurs confondus ce même taux atteint 2%.

/ EVOLUTION DES DÉFAILLANCES ET DES D'ÉTABLISSEMENTS				
	Nb d'établissements	Nb. défaillances en 2009	Nb. défaillances entre 2005 et 2009	Taux de sinistralité *
GROS ŒUVRE	4 720	331	1 315	7,01%
SECOND ŒUVRE	8 923	405	1 611	4,54%
TRAVAUX PUBLICS	957	31	129	3,24%
<b>TOTAL</b>	<b>14 600</b>	<b>767</b>	<b>3 055</b>	<b>5,25%</b>

\*Taux de sinistralité moyen : rapport entre le nombre de défaillances moyen sur les cinq dernières années et le stock d'établissements au 31/12/2009  
Source : ALTARES Traitement : CRCI

Les différents corps de métiers du bâtiment ne sont pas exposés de façon identique aux difficultés. Ainsi les constructeurs de maisons individuelles, les entreprises de plâtrerie ou de maçonnerie générale connaissent un taux de sinistralité élevé (en 2009 ce sont respectivement 10,6%, 9,9% et 6,9% des entreprises de ces secteurs qui ont connu une procédure collective). A l'inverse, dans l'installation électrique, la menuiserie et les chauffagistes, le taux de défaillances est plus mesuré (3,9% ; 3,8% ; 2,7%). De façon schématique, on peut distinguer le gros œuvre où le taux de sinistralité est de 7%, du second œuvre où il est de 4,5% (3,5% dans les travaux publics).

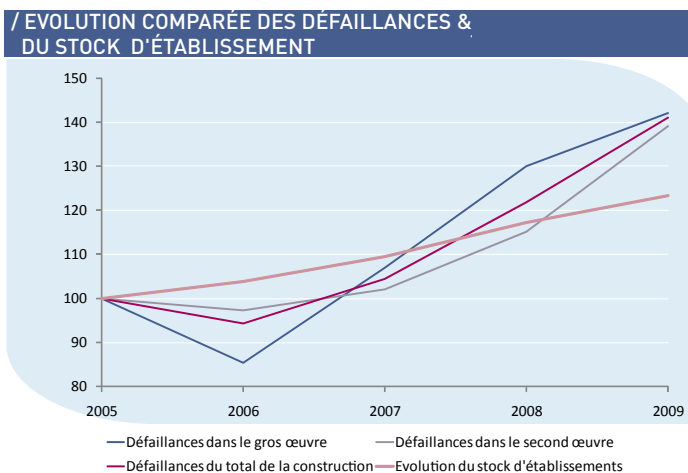
L'âge moyen de défaillances dans le gros œuvre est de 5 ans tandis qu'il est proche de 7 ans dans le second œuvre et les travaux publics. La défaillance est donc plus fréquente dans le gros œuvre mais intervient également plus rapidement dans la vie de l'entreprise. L'âge du dirigeant ne semble pas constituer un facteur de risque pour la défaillance. La moyenne d'âge des chefs d'entreprise qui entrent en défaillance est de 42 ans contre 46 ans sur l'ensemble des entreprises actives.

## / Evolution comparée des défaillances &amp; du stock d'établissements

Depuis 2005, les défaillances sont corrélées à l'évolution du stock d'établissements. En 2005 et 2006, ce stock progresse plus rapidement que les défaillances, signe de la bonne santé du secteur. La situation s'inverse en 2007 avec le retournement conjoncturel dans le bâtiment puis la crise financière et économique. (Notons que les chiffres du stock d'établissements en 2009 ne tiennent pas compte des quelques 1 470 créations d'auto-entreprises en 2010 qui constituent une nouvelle forme de concurrence sur le marché du bâtiment.)

Le retournement conjoncturel dans le BTP n'est en effet pas uniquement lié à la crise financière de 2008 mais résulte également de la fin de la bulle immobilière de la période 2003-2007 sur laquelle les demandes de permis de construire avaient progressé de 76% en France et s'étaient accompagnées d'une forte hausse des prix (avec par exemple +39% pour le prix au m<sup>2</sup> des appartements neufs, INSEE).

Ce ralentissement traduit également un décalage entre les cycles dans les métiers du gros œuvre, pour lesquels la hausse des défaillances s'est produite en 2008, et du second œuvre où la hausse s'est davantage produite en 2009. Pour ces trois activités, les défaillances sont plus fortes pour les dirigeants ayant entre 20 et 29 ans.



## / Quelques éléments de prospective

Au-delà de ce constat, certains éléments de contexte économique permettent de dresser une vision prospective du secteur du BTP en région Nord-Pas de Calais. Malgré des taux d'intérêt historiquement bas, les difficultés économiques auxquelles sont confrontés les ménages (en particulier la hausse continue du taux de chômage) ne permettent pas d'envisager de reprise durable de la construction résidentielle neuve. De plus, en Nord-Pas de Calais et si les tendances se poursuivent, le marché ne profitera que de la réduction continue de la taille des ménages et non de la croissance démographique que l'on observe sur d'autres régions françaises. Les autorisations de logements ont certes progressé de 2,7% (DREAL Nord-Pas de Calais) sur les 12 derniers mois mais le niveau reste faible en valeur absolue.

Le marché de la rénovation, notamment en lien avec les exigences de développement durable fixées par le Grenelle, ne devrait pas non plus apporter à court terme l'embellie espérée même si la croissance attendue pour 2010 est tout de même de 4%. Néanmoins l'application progressive des nouvelles réglementations pour les logements sociaux et les bâtiments publics devrait assurer la croissance de ce marché.

Le marché de l'immobilier non-résidentiel est lui aussi en attente d'une reprise franche de l'activité avec toutefois des évolutions contrastées entre les différents secteurs. Les mises en chantier ont chuté de plus de 40% sur les 12 derniers mois et les locaux autorisés de 35% (DREAL Nord-Pas de Calais).

**Les perspectives pour la construction demeurent pour le moins moroses d'autant plus que les tensions existantes sur les finances publiques devraient contraindre les dépenses d'investissements (en particulier des collectivités locales) comme les mesures de soutien aux ménages, ou encore la remise en cause de la TVA à 5,5%. Les défaillances devraient donc se maintenir à un niveau élevé en région.**

Retrouvez toutes nos études sur [www.nordpasdecalais.cci.fr/](http://www.nordpasdecalais.cci.fr/)

Analyse réalisée par Thomas Crinquette – CRCI Nord-Pas de Calais – tcrinquette@nordpasdecalais.cci.fr – 03 20 63 79 94. Les données sont issues de la base de données ALTARES (www.altares.fr) et sont ensuite traitées par la CRCI. La méthodologie retenue peut expliquer de légères divergences avec les résultats publiés par Altares.

